

Sommières il y a cent ans

G. AUBURGER

Politique

En l'an 1901, la France est gouvernée par le Républicain modéré Émile Loubet (Marsanne 1838 - Montélimar 1929). Député de 1876 à 1885, il fut sénateur 1885-1889, ministre des Travaux Publics 1887-1888, président du Conseil 1892 et ministre de l'Intérieur 1892-1893, lors de la signature de l'alliance franco-russe, des attentats anarchistes et de la crise de Panama qui causa sa chute. Président du Sénat 1896, il remplace Félix Faure à l'Élysée 1899-1906. Malgré l'opposition nationaliste, il gracie Dreyfus. Sa présidence est marquée par une politique anticléricale et par une intense activité diplomatique : visites en France de Nicolas II (1901), d'Édouard VII et de Victor Emmanuel III (1903), d'Alphonse XIII (1905) et voyages du président en Russie (1902), à Londres (1903), à Rome (1904) ce qui provoque de violentes polémiques.

L'année est marquée par une œuvre législative importante :

- **vote d'une série de lois sociales** (journées de 10 heures), sous l'impulsion d'Alexandre Millerand (1859 - 1943) : création de la Direction du Travail et de la Prévoyance Sociale ; réorganisation du Conseil Supérieur du Travail, accord de la journée de 8 heures aux postiers. Le 30 mars la journée de travail passe de 11 heures à 10 heures. Les inspecteurs du travail sont en général recrutés parmi d'anciens ouvriers.

- **Adoption de la loi sur les congrégations.** Les décrets des 29 et 30 mars 1880 avaient contraint les Jésuites à se disperser dans un délai de trois mois. Les autres congrégations non autorisées doivent légaliser leur situation dans un même laps de temps.

A leur tour les Assomptionnistes (fondateurs du Pèlerin et de la Croix) doivent se disperser sur un ordre du ministre Waldeck-Rousseau du fait de leur activité politique dans l'affaire Dreyfus. Par la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901 ils sont soumis au régime de l'autorisation législative : leurs établissements sont à la merci d'un simple décret ; l'Etat leur impose un contrôle permanent de leur budget.

Arts et Lettres

Un recueil de vers « Le cœur innombrable » révèle Anna de Noailles.

A Paris, le Salon des Artistes Décorateurs montre sa volonté de dégager un art décoratif applicable à tous les arts. Matisse peint son « Cheval », puis le « Cerf ». Picasso effectue son premier voyage à Paris : c'est le début de la période bleue.

A Sommières le Conseiller Général du canton est Ulysse Vermeil, négociant en vins, maire de Congénies ; le Maire est Hippolyte Gausсен, successeur de Louis Jeanjean, élu le 20 mai 1900. Olivier Guérin occupe les fonctions de 1^{er} adjoint et Gausсен Boudon celles du 2^{ème} adjoint.

Les conseillers sont : Vallat Amédée, Lombard-Dumas, Jeanjean Louis, Perrier André, Poussigue Fernand, Malhol Paul, Margarot Henri, Lauret Alfred, Pellissier Paul, Baccot Louis, Verrieux Pierre, Dupuis Antoine, Coste Eugène, Bondoux Auguste, Barbut Louis, Griolet Alphonse, Foucard Pierre, Palthon Médart, Méjean Emile, Peyre Antoine.

Maire, adjoints et conseillers sont installés lors de la séance du 20 mai. Sur proposition du président de la séance le vœu suivant est adressé au ministre de l'intérieur : « *Le Conseil Municipal de Sommières, réuni pour la première fois à l'occasion de l'élection de la Municipalité adresse au Gouvernement de la Défense Républicaine des félicitations pour son attitude ferme, langage à poursuivre par des actes énergiques la réalisation des réformes qu'exigent impérieusement la défense des Institutions Républicaines et à présenter sans retard au vote du Parlement des lois qui mettront fin aux conspirations cléricales dirigées contre la République* ».

Voici des extraits des principales séances du Conseil Municipal qui se sont déroulées au cours des années 1900 et 1901.

Séance du 25 mai 1900

Le Conseil décide de faire l'achat d'un drap mortuaire (poêle) qui sera déposé à la mairie et mis à la disposition des familles qui en feront la demande pour recouvrir le cercueil de l'un de leur membres décédé. Ils décident que le pont à bascule sera installé sur la place du Bourguet.

Séance du 5 juin 1900

Le Maire expose au Conseil Municipal que sous la dénomination de « buvettes » plusieurs débits de boissons se sont établis en ville, gérés par des femmes à réputation plus que douteuse et recevant des femmes du dehors plus ou moins contaminées ; en un mot ce sont des lieux de débauche et de prostitution sans garanties constituant un danger permanent pour la santé publique, ces établissements clos et fermés, sont munis de sonneries électriques et à la moindre alerte le personnel féminin se réfugie dans les appartements privés où la police n'a pas qualité pour pénétrer, ce qui rend son rôle à peu près impuissant. Le Conseil Municipal demande la fermeture de ces établissements.

Approbation du compte administratif du Maire pour l'année 1899 :

- Recettes :	63095.36
francs	
- Dépenses :	6515.15
francs	

D'où un excédent de dépenses de 2 719.79 francs. Mais comme en 1898 le compte avait fait apparaître un excédent de recettes de 13 006.80 francs l'exercice de 1899 est en excédent de recettes de 10 287.01 francs.

Quelques détails du budget primitif 1901 :

- Traitement du receveur municipal :	1129
francs	
- Traitement du commissaire de police :	700
francs	
- Traitement des gardes champêtres (3) :	2100
francs	
- Eclairage en ville :	4800
francs	
- Enlèvement des boues :	300
francs	
- Chemins vicinaux :	4945
francs	
- Pompe incendie :	20
francs	
- Chauffage de la mairie :	100
francs	
- Service du corbillard :	300
francs	

- Cantonnier :	100
francs	
- Chauffages des écoles :	450
francs	
- Fêtes publiques :	500
francs	
- Dépôt des balayures :	35
francs	

Séance du 2 août 1900

Un seul sujet est traité : devant le désir manifesté par beaucoup de pères de familles dont les enfants fréquentent les écoles communales de filles et de garçons, le Conseil Municipal décide l'ouverture d'une classe de vacances et vote la somme de 200 francs pour le traitement des maîtres.

Séance du 17 août 1900

Le crédit de 500 francs prévu pour les fêtes publiques ayant été insuffisant, le Conseil vote un supplément de 250 francs pour combler le déficit.

Propositions diverses : nettoyage d'un puits à la Baudouine, établissement d'une pompe si l'eau est potable, étude d'un projet d'édification d'un chalet de nécessité dans l'intérieur de la ville, projet de construction de trottoir sur le quai nord (actuel quai Gaussorgues).

Séance du 27 août 1900

Vote d'une somme de 400 francs en vue du changement de statut du bureau municipal des postes et télégraphes en bureau d'Etat complet.

Séance du 16 novembre 1900

Suppression du traitement du commissaire de police « *le maintien du poste de commissaire de police n'est pas indispensable car l'emploi d'agent de police nouvellement créé, chargé spécialement du service de la ville répond à tous les besoins.* »

« *La route nationale 110 dans la partie quai du nord étant resserrée des embarras de voitures se produisent fréquemment ; pendant les jours de foires et de marchés la circulation est à peu près impossible et des accidents graves de personnes sont toujours à craindre. On pourrait remédier à ces fâcheux inconvénients en construisant un trottoir en encorbellement des murs au-dessus de la berge de Vidourle. De cette manière la chaussée serait dégagée et les piétons auraient leur libre circulation. Monsieur le Maire est autorisé à faire dresser par un architecte de son choix les plans, devis et cahier des charges de ces divers travaux.* »

Séance extraordinaire du 27 décembre 1900

Pour la surveillance spéciale des buvettes à femmes de la ville soit le jour ou la nuit il a été demandé un travail supplémentaire à l'appariteur Cabanis et dans de plus faibles proportions aux gardes champêtre Alibert et Paul ; le Maire propose d'accorder une gratification de 100 francs à l'agent Cabanis et de 25 francs à chacun des deux autres.

Les séances de l'année 1901

Faisant suite aux délibérations de l'année précédente le Conseil Municipal décide un emprunt de 12 300 francs assuré par une imposition extraordinaire de 3 centimes pendant une période de vingt ans en vue de la réalisation des terrasses quai nord et du chalet de nécessité en ville .

Séance du 14 février 1901

Le Conseil émet le vœu que le gouvernement fasse respecter la loi du 18 germinal an 10 (8 avril 1802, loi concordataire toujours en vigueur) particulièrement en ce qui concerne le port du costume ecclésiastique.

- que Monsieur le Ministre des cultes interdise formellement aux membres du clergé non concordataires toute prédication dans les églises paroissiales.

Séance du 23 mai 1901

Le Conseil décide l'achat pour 480 francs de la cave appartenant à Monsieur Vessière en vue de l'assainissement des cabinets publics établis sous le quai du midi et permettre leur accès aux gens du quartier du marché.

Approbation du compte administratif du Maire :

- Recette :	58	532.54
francs		
- Dépenses :	45	867.48
francs		
- Excédent de recette :	12	665.06
francs		

Séance du 16 août 1901

En 1895 la commune de Sommières avait fait l'achat d'un immeuble attenant à la mairie pour servir à l'agrandissement de celle-ci mais ce projet avait été retardé par la construction des nouvelles écoles. Le Conseil Municipal décide que l'ancien projet d'agrandissement et de réparation à la mairie recevra son exécution ; Monsieur le Maire est autorisé à faire le choix d'un architecte pour dresser les plans, devis et cahier des charges.

Le Conseil Municipal renvoie pour étude plurielle à la commission des objets divers le projet Palhon consistant à poser des plaques indicatrices des rues de la ville.

Séance du 24 novembre 1901

Projet de budget des chemins vicinaux pour l'année 1902 : 5003 francs, empierrement de la rue Abbé Fabre : 700 francs. Augmentation du traitement des appariteurs qui de 700 francs passe à 800 francs. Le salaire du brigadier des gardes champêtres est augmenté de 80 francs à 1080 francs.

La population de Sommières est estimée à 3900 habitants. Nous relevons dans les registres de l'état civil :

- 1900 : 29 mariages, 83 naissances, 95 décès
- 1901 : 30 mariages, 80 naissances, 79 décès.

La population reste stable ; à la différence d'aujourd'hui elle est regroupée dans ce que nous appelons le centre historique.

Sources

- Archives municipales de la ville de Sommières série 1D10 (délibérations du CM)
- Registre de l'état civil de la ville de Sommières
- La France dans la 3^{ème} République 1870-1914, Culture, Arts, Loisirs 1971